



Agenda 21
Ateliers avec la population

5 thèmes et un thème transversal
14 au 28 septembre 2007

Contenu de l'intervention

Introduction

Méthodologie engagée

Présentation des projets de fiches actions

Echange sur les projets de fiches actions

Agenda 21

Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement - Chapitre v : Projets territoriaux de développement durable

Article 252 : **Les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux élaborés par les collectivités territoriales contribuent à la mise en œuvre du chapitre 28 de la Déclaration de Rio** sur l'environnement et le développement de 1992 et aux engagements de la Déclaration des collectivités territoriales au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002.

Article 254 : En référence à ses engagements internationaux et nationaux en matière de territoires et de villes durables, **l'Etat encourage les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements.**

L'Etat soutient de tels projets élaborés sur la base du **cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.**

Agenda 21

Code de l'environnement, Article L110

III. - L'objectif de développement durable, tel qu'indiqué au II est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;**
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;**
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;**
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;**
- 5° La transition vers une économie circulaire.**

IV. - L'Agenda 21 est un projet territorial de développement durable.

Agenda 21

Circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

La présentation du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux »¹ que sont :

- **la participation des acteurs,**
- **l'organisation du pilotage,**
- **la transversalité de l'approche,**
- **le dispositif d'évaluation partagé,**
- **le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.**

17 Objectifs de développement durable

ODD 1 PAS DE PAUVRETE

ODD 2 FAIM « ZERO »

ODD 3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE

ODD 4 EDUCATION DE QUALITE

ODD 5 EGALITE ENTRE LES SEXES

ODD 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

ODD 7 ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE

ODD 8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE

ODD 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

ODD 10 INEGALITES REDUITES

ODD 11 VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES

ODD 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

ODD 13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ODD 14 VIE AQUATIQUE

ODD 15 VIE TERRESTRE

ODD 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

ODD 17 PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS

Engagé

Fusion des Agendas 21 de la communauté urbaine et des 5 villes

Intégration des programmes actés en 2015 / 2016

Intégration des contributions CUC / villes AMI TEPCV

Implication des directions

A engager

Implication de la société civile (participation des acteurs)

- Dialogue sur les actions retenues
- Prise en compte de suggestions

Adoption de l'Agenda 21 et processus de reconnaissance

Architecture de l'Agenda 21

L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

- 1 La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- 2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- 3 La cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
- 4 L'épanouissement de tous
- 5 La transition vers une économie circulaire, le développement de modes de production et de consommation responsables
- 6 L'organisation et participation des acteurs aux actions publiques

L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN EN INTERNE

- 1 L'organisation et participation transversale de la gestion
- 2 Les valeurs et comportements dans la gestion des ressources humaines
- 3 La gestion des finances publiques
- 4 La gestion durable du patrimoine
- 5 La commande publique responsable
- 6 La certification, l'évaluation et amélioration continue

Cette architecture est la même que le RSMDD

Structure des fiches actions

Titre de l'action

Présentation de l'action : description, objectifs, inscription de l'action dans le contexte

Gouvernance de l'action : maître d'ouvrage, directions associées et partenaires

Programmation de l'action: étapes nécessaires à la réalisation de l'action et échéancier

Éléments financiers : coût global de l'action, contribution de la commune de Cherbourg-en Cotentin et des partenaires

Évaluation de l'action : indicateurs de contexte, de réalisation, de résultat et d'impact

Engagement 5 « La transition vers une économie circulaire, le développement de modes de production et de consommation responsable »

14 septembre 2017 à Cherbourg-Octeville

Action n°19 : Soutenir les filières locales, les circuits courts et la production d'une alimentation saine

n°20 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale

Action n°21 : Soutenir et accompagner le développement des énergies renouvelables pour engager le territoire dans la transition énergétique

Action n°22 : Mettre en valeur les espaces publics de la ville et développer le tourisme

Engagement 4 « L'épanouissement de tous »

19 septembre 2017 à Equeurdreville-Hainneville

Action n°14 : Maintenir le développement des déplacements alternatifs

Action n°15 : Responsabiliser les usagers des espaces publics

Action n°16 : Mettre en œuvre un contrat local de santé publique

Action n°17 : Maintenir l'accès à la culture pour tous

Action n°18 : Maintenir l'accès au sport pour tous

Engagement 3 « La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations »

21 septembre 2017 à La Glacerie

Action n°6 : Accompagner les habitants dans la transition énergétique et la rénovation de l'habitat

Action n°7 : Soutenir les actions d'économie sociale et solidaire

Action n°8 : Continuer le soutien à la coopération internationale et décentralisée

Action n°9 : Promouvoir avec les autres partenaires les démarches de développement durable

Action n°10 : Mettre en place des jardins ouvriers et partagés

Action n°11 : Maintenir la solidarité envers les personnes âgées

Action n°12 : Maintenir la solidarité envers les personnes handicapées

Action n°13 : Créer et maintenir des services de proximité

Engagement 1 « La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère »

26 septembre 2017 à Querqueville

Action n°1 : Rédiger un schéma directeur de l'énergie pour engager le territoire dans la transition énergétique

Action n°2 : Accompagner le plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération

Engagement 2 « La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources »

28 septembre 2017 à Tournalville

Action n°3 : Protéger la biodiversité, la faire connaître et sensibiliser les habitants

Action n°4 : Mettre en valeur le littoral, les installations portuaires de la ville et développer le tourisme

Action n°5 : Mettre en place un schéma directeur du patrimoine végétal du territoire

Engagement 6 « L'organisation et participation des acteurs aux actions publiques »

Thématique transversale à chaque réunion

Action n°23 : Participer à l'éducation à l'environnement et au développement durable

n°24 : Informer la population et les acteurs du territoire

n°25 : Favoriser la participation des habitants à la gestion publique

Autres actions

Echanges